



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle

Le Canton de Vaud consacrera 358'000 francs à l'aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle durant la saison 2011-2012 au travers d'aides ponctuelles et de trois subventions de durée déterminée.

Neuf projets de création chorégraphique indépendante et professionnelle, remplissant les critères, ont été déposés pour la saison 2011-2012. Dans sa séance du 9 mars 2011, le Conseil d'Etat a confirmé les choix de la Commission vaudoise de la danse. Ces soutiens, pour des montants compris entre 3'000 et 40'000 francs, permettront aux compagnies retenues de réaliser leurs créations dans de bonnes conditions. Le choix de la Commission s'est porté sur des chorégraphes ayant déjà à leur actif plusieurs productions confirmées et sur de jeunes chorégraphes prometteurs développant une démarche originale.

Les subventions ponctuelles pour la saison 2011-2012 ont été attribuées comme suit :

3000 fr. au « Projet Maurice Thornay », pour monter le spectacle Hänsel et Gretel, chorégraphie de Adina Secretan ;

10'000 fr. à la « Compagnie Zoodanse », pour monter le spectacle La loi d'interaction des points isolés dans un champ de rencontres défini ou l'histoire de la girafe qui fait (trop) peur, chorégraphie de Katy Hernan et Adrien Rupp ;

15'000 fr. à la « Compagnie Delgado Fuchs », pour monter une nouvelle création en 2011(sans titre), chorégraphie de Marco Delgado et Nadine Fuchs ;

20'000 fr. à la « Compagnie Prototype Status », pour monter le spectacle Cartographie d'une Existence Fictive, chorégraphie de Jasmine Morand ;

40'000 fr. à la « Compagnie Utilité Publique », pour monter le spectacle Hakama, chorégraphie de Corinne Rochet et Nicholas Pettit.

De plus, et à titre de soutien pour une tournée exceptionnelle en janvier 2011, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer 30'000 fr. à la « Compagnie Philippe Saire » pour le spectacle Lonesome Cowboy présenté à New York au Joyce Theater.

Le Conseil d'Etat a également décidé de verser les contributions 2011, prévues dans le cadre des conventions de subvention de durée déterminée pour les années 2010-2011, d'un montant de 120'000 francs en faveur de la « Compagnie Linga » et d'un montant de 60'000 fr. pour la « Compagnie Nicole Seiler ». Pour ces deux compagnies, les subventions cantonales sont complétées, dans le cadre de conventions conjointes, par des aides communales, respectivement des villes sièges de Pully pour la Cie Linga et de Lausanne pour la Cie Nicole Seiler, ainsi que par la Fondation Pro Helvetia afin de leur assurer une aide financière à la création et à la diffusion en Suisse et à l'étranger. De plus, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer à la « Compagnie Nuna » de la chorégraphe YoungSoon Cho Jaquet une aide sur trois ans (2011-2013) de 60'000 fr. par année sous forme d'une convention de subvention de durée déterminée considérant la démarche très originale, aboutie et de qualité de cette jeune chorégraphe talentueuse.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 mars 2011

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Brigitte Waridel, présidente de la Commission vaudoise de la danse, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 40 Nicolas Gyger, adjoint, Service des affaires culturelles, 021 316 07 44